



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026 A 17H30.

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, ALLAIRE, HUBLIER, MAZOUZI, DULOIR, FILLOCQUE

Mrs RICHARD, GENDRY, LEVEAU, AMERICA, CORGIER, DURAND, LECLERC, AMY

Absents : M. CABY (pouvoir à M. RICHARD)

M. LE BARS (pouvoir à Mme DULOIR)

M. DENIZ

Mme ELIE (pouvoir à M. DURAND)

Mme RIQUOIS

Mme SOUILLARD

Mme GESRET (pouvoir à Mme GOTIAUX)

Mme AUGEREAU (pouvoir à Mme LE GOFF)

Ordre du jour :

- Elections des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales
- Tarifs du restaurant scolaire, accueil de loisirs et étude
- Remboursement transport scolaire

1) Elections des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Madame la Maire informe qu'il convient de désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame la Maire rappelle, qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Monsieur GENDRY Joseph et Mme GOTIAUX Claude.
- Madame DULOIR Marion et Mme FILLOCQUE Samantha

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

	NOM	PRENOM
1	LE GOFF	Hélène
2	CABY	Jean-Pierre
3	GOTIAUX	Claude
4	RICHARD	Frédéric
5	MAZOUZI	Lyllia
6	LECLERC	Christophe
7	DULOIR	Marion
1	AMERICA	Didier
2	ELIE	Martine
3	CORGIER	Daniel
4	ALLAIRE	Anita

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Madame la Maire fait passer ensuite chaque membre du conseil.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 20
- c) Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 20
- e) Nombre de suffrages blancs par le bureau : 0

La liste obtient 20 suffrages

Madame la Maire proclame élus délégués, par les membres du conseil municipal :

LE GOFF	Hélène
CABY	Jean-Pierre
GOTIAUX	Claude
RICHARD	Frédéric
MAZOUZI	Lyllia
LECLERC	Christophe
DULOIR	Marion

Madame la Maire proclame élus suppléants, par les membres du conseil municipal :

AMERICA	Didier
ELIE	Martine
CORGIER	Daniel
ALLAIRE	Anita

Madame la Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

2) Tarifs du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 2.40 % entre 2025 et 2026 de l'INSEE mai 2026) à compter **du 1er septembre 2026**, les différents tarifs des repas au Restaurant Scolaire soit :

1er tarif :2,89 €	devient	2.96 €
2ième tarif :3,36 €	devient	3.44 €
3ième tarif :4,04 €	devient	4.14 €
4ième tarif :5,39 €	devient	5.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces tarifs.

3) Tarifs accueil de loisirs

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 2.40 % entre 2025 et 2026 de l'INSEE mai 2026) à compter **du 1er septembre 2026**, les tarifs de l'accueil des loisirs soit :

COEFFICIENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS ET EXTRASCOLAIRE VACANCES		
	Matin	Soir	Matinée avec Repas	Après-midi avec Goûter	Journée avec repas et goûter
0 - 600	0,62 €	0,62 €	6,01 €	3,37 €	8,54 €
600,01 - 1000	1,05 €	1,05 €	8,12 €	4,84 €	12,01 €
1000,01 - 1500	1,79 €	1,79 €	10,33 €	6,53 €	15,71 €
1500,01 - 2000	2,53 €	2,53 €	12,65 €	8,22 €	19,60 €
2000,01 et plus	2,95 €	2,95 €	14,54 €	9,59 €	22,76 €

Calcul : Revenu fiscal de référence /12 (RFR mensuel)/Nbre de parts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces tarifs.

4) Tarifs étude

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 2.40 % entre 2025 et 2026 de l'INSEE mai 2026) à compter **du 1er septembre 2026**, le tarif de l'étude soit :

de :2,17 € devient 2.22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce tarif.

5) Remboursement transport scolaire

Madame le Maire expose,

Evreux Portes de Normandie (EPN) est l'autorité compétente pour l'organisation des transports scolaires sur son territoire.

Tous les utilisateurs du transport scolaire (maternelle et élémentaire) habitant l'agglomération Evreux Portes de Normandie règlent une cotisation.

Pour soutenir les habitants de la commune, le conseil municipal décide de rembourser cette dépense à hauteur de 60 € sur justificatif de l'inscription de l'enfant pour l'année 2026/2027.

Ce remboursement sera revu tous les ans par le conseil municipal.

Dépôt en Mairie de ce justificatif accompagné d'un RIB au plus tard le 30 septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce remboursement.